

# Compte-rendu de comité de suivi RAMSAR le 06/11/2025

**Lieu : En visioconférence**

**Participants (Nom/Prénom/Structure) :**

- MOGNE-MALI Mohamed (Conseil Départemental)
- DUGUEPEROUX (DAAF Mayotte)
- DOUCET Yoann (Parc naturel marin de Mayotte)
- OUDIN Dominique (Conservatoire botanique national de Mascarin)
- MDALLAH Bacar (Conservatoire du littoral)
- FOUREST Marie (Conservatoire du littoral)
- GAILLARD Laurie (GEPOMAY)
- CONTANT Eloi (GEPOMAY)
- KLIKAS Léa (GEPOMAY)
- SOULAIMANA Waldati (DEALM Mayotte)
- LIETAR Julie (DEALM Mayotte)
- GOLLETY Claire (Université de Mayotte)

**Présentation : GAILLARD Laurie - GEPOMAY**

**Rédaction du Compte-Rendu : KLIKAS Léa - GEPOMAY**

**Pièce-jointe : Non**

**Présentation :**

Dans le cadre des dossiers de labellisation RAMSAR de la Baie de Bouéni et du lac Karihani, un comité de suivi a eu lieu en novembre afin de relancer et finaliser les deux dossiers en cours.

Le présent compte-rendu évoquera les objectifs suivants :

- Relancer le projet ;
- Faire une mise au point ;
- Revoir les délimitations des sites ;
- Récolter les avis des membres.

## **1. Revoir la délimitation des sites :**

Les délimitations des sites ont été revues afin de discuter de la pertinence d'inclure l'îlot Karoni au sein de la Baie de Bouéni dans la demande de labellisation RAMSAR. L'îlot, d'une surface de 330,94 Ha et appartenant au Conservatoire du Littoral est désigné comme étant dans un état écologique "très dégradé". La CCSUD est le gestionnaire actuel de l'îlot. **MDALLAH Bacar** a proposé de se renseigner sur les données de flores présentes sur l'îlot, il a également été émit la suggestion d'intégrer l'îlot dans une approche de continuité paysagère avec le reste de la Baie de Bouéni. Par ailleurs, son intégration permettrait une certaine protection.

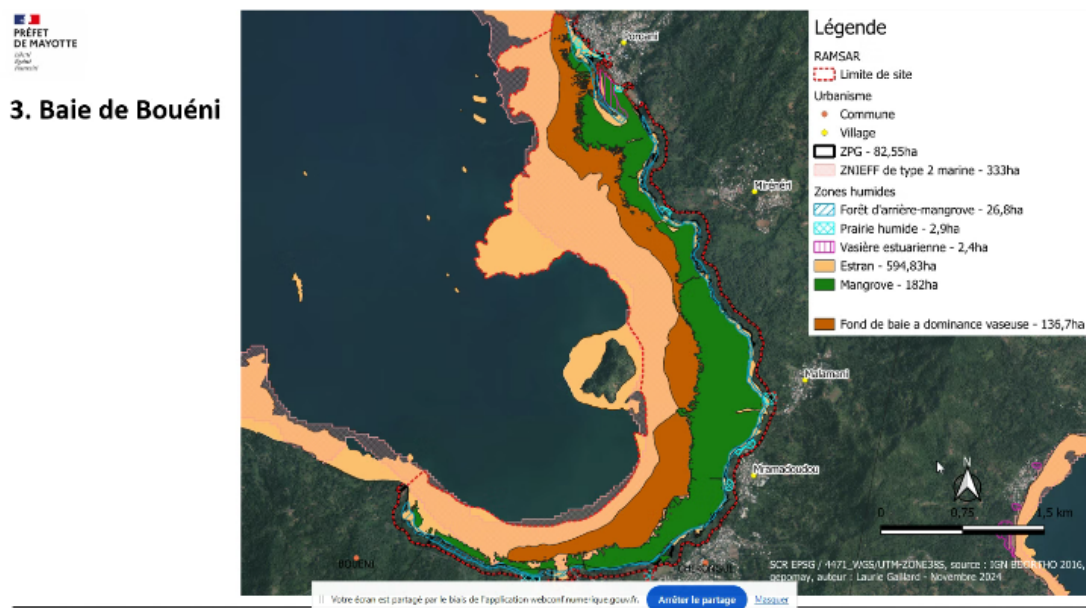


Figure 1 : délimitation de la future zone RAMSAR de la Baie de Bouéni. L'îlot Karoni n'est actuellement pas inclut dans les délimitations. Source : Eloi Contant – GEPOMAY.

Si cet îlot est rajouté au dossier de demande de labellisation RAMSAR, cela induit la reprise de nouvelles consultations afin de validation ou non cette intégration. Les délais de traitement des dossiers risquent d'être rallongés si la modification est demandée. L'intégration finale de l'îlot Karoni au dossier de labellisation RAMSAR est validée et justifiée par la présence encore actuelle de relique de forêt sèche ainsi que l'enjeu de continuité écologique avec la Baie de Bouéni.

## 2. Mise au point des dossiers :

### Baie de Bouéni :

**Laurie Gaillard** fait un point sur les espèces de palétuviers présentes dans la Baie de Bouéni. Claire Golléty met en avant le fait que de récentes études ont intégré l'espèce *Pemphis acidula* aux espèces de palétuviers, ramenant le total de 7 espèces de palétuviers présents à Mayotte, à 8 espèces. La Baie de Bouéni compte toutes les espèces hormis *Pemphis acidula*, le chiffre de 7 sur 7 doit être modifié à 7 sur 8.

**Bacar Mdallah** informe que la liste rouge de l'UICN sur la flore va prochainement être révisée par le CBNM afin de compléter les informations du dossier de labellisation RAMSAR concernant l'îlot Karoni (espèces vulnérables, en danger critique, etc).

Au sujet de rôle de nurserie que peuvent jouer les mangroves à Mayotte, [Claire Golléty](#) exprime ses doutes, notamment en raison du fort marnage qui ne permettrait pas aux juvéniles de poissons de s'abriter régulièrement dans la mangrove comme c'est le cas dans d'autres territoire. Le possible rôle de nurserie/frayère joué par les mangroves de l'île doit être vérifier dans la littérature et auprès d'experts.

Laurie Gaillard rappelle les 7 critères identifiés pour la demande de labellisation :

- 1 : identifier les types de zones humides naturelles ou quasi-naturelles. La baie de Bouéni comprend la mangrove la plus grande et seulement très peu fragmentée de l'île. C'est une mangrove d'estuaire avec une anse où débouche 7 cours d'eau, une prairie humide ainsi qu'une vaste forêt d'arrière-mangrove ;
- 2 : présence d'espèces rares et communes écologiquement menacées. Le Crabier blanc, le Souimanga de Mayotte, le Zosterops, le Gecko ou encore la tortue verte et imbriquée font partie des espèces citées ;
- 3 : diversité biologique. Présence de plusieurs milieux, une variété de faune vertébrée et invertébrée comme le montrent les inventaires faits sur la zone.
- 4 : habitat pour un stade critique du cycle de vie ou lors de conditions difficiles. La Baie de Bouéni est un site de nidification pour le Crabier blanc qui se reproduit seulement dans 4 îles dans le monde, Mayotte est le 2<sup>ème</sup> territoire de cette espèce. Par ailleurs la vasière de la baie est le 2<sup>ème</sup> site d'alimentation des limicoles ;
- 6 : présence de plus de 1% de la population d'oiseaux d'eau. Environ 1% de l'espèce du Crabier blanc niche dans la baie ;
- 7 : Présence d'espèces significatives ou représentatives. Environ 70% des espèces de poisson passent leur vie dans la mangrove, qui représente également une importante source d'alimentation ;
- 8 : rôle de frayère pour les poissons. Les mangroves sont connues pour être des sites importants de frayère pour plusieurs espèces de poissons.

Les critères sont tous validés par le comité.

Lac Karihani

Laurie Gaillard rappelle les 4 critères sélectionnés :

- 1 : Types de zones humides naturelles ou quasi-naturelles, rares, uniques ;
- 2 : espèces rares ou communautés écologiques menacées représentant une zone à enjeux. Concerne principalement les espèces végétales au lac ;
- 3 : diversité biologique/ Classé en ZNIEFF type 1 avec présence de flore remarquable, c'est également le site accueillant le plus grand nombre d'oiseaux.
- 4 : habitat pour un stade critique du cycle de vie. Le Crabier blanc utilise le lac comme un site d'alimentation important, la couleur de Mayotte est présente sur le site. Le lac est un site pilote d'étude scientifique.

Les critères sont tous validés par le comité.

Pour les prochains mois, il est prévu la préparation d'un nouveau COPIL RAMSAR ainsi que la finalisation des dossiers du GEPOMAY pour préparer les dossiers de labellisation RAMSAR.

**Contacts :**

|                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Léa Klikas</b><br>Gestionnaire des sites naturels du centre et du nord de Mayotte<br>Responsable de la gestion du Lac Karihani<br><br><a href="mailto:Lea.klikas@gepomay.fr">Lea.klikas@gepomay.fr</a><br>Tél : 06.39.29.48.21 | <b>Eloi Contant</b><br>Responsable du pôle Gestion des habitats<br>Conservateur de la Baie de Bouéni<br><br><a href="mailto:Eloi.contant@gepomay.fr">Eloi.contant@gepomay.fr</a><br>Tél : 06.39.79.84.08 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|